



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction Départementale des  
Territoires du Cantal

Service Police de l'Eau du Cantal

Monsieur le Président  
SYNDICAT DES EAUX DE BORT LES ORGUES  
Mairie  
33 place du 19 octobre  
19110 BORT-LES-ORGUES

Dossier suivi par : Alexandra JOINEL  
Tél. : +33 4 63 27 66 00  
Mèl : alexandra.joinel@cantal.gouv.fr

Réf. : 15-2018-00190

AURILLAC, le 02 Juillet 2018

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement  
**Exploitation de forages sur la commune de VEBRET - Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Monsieur le président,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**Exploitation de forages sur la commune de VEBRET**

Les références administratives de ce dossier à rappeler dans chaque correspondance sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 06 Juin 2018
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **15-2018-00190**
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 02 Juillet 2018. Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, l'unique procédure traitée dans le cadre de votre dossier est l'autorisation « loi sur l'eau ».

La Direction Départementale des Territoires du Cantal est chargée de coordonner l'instruction de ce dossier et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter l'activité de prélèvement avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice par intérim  
L'adjointe au chef du service environnement,

  
Anne LAVEST

Copie pour information :  
- Préfecture – DCPAT - BEUP